

Élevage porcin : un plan pour mieux prévenir la peste porcine africaine



© 2024 Les Echos Publishing

La peste porcine africaine (PPA) frappe les porcs et les sangliers, avec un taux de mortalité proche de 100 %. Aucun traitement ni vaccin n'est actuellement autorisé en Europe pour lutter contre cette maladie, heureusement non transmissible à l'homme. Et si la PPA n'est pas présente en France, la multiplication des foyers d'infection dans les élevages de porcs en Roumanie, en Bulgarie mais également en Croatie, en Bosnie et en Serbie inquiète. Sans parler des populations de sangliers touchées dans le nord de l'Europe et en Italie.

Un plan de prévention

Aussi, afin de prévenir l'introduction et la propagation de la peste porcine africaine sur le territoire national, [un plan national d'action](#) vient-il d'être élaboré par le ministère de l'Agriculture, en concertation avec la filière porcine et les acteurs de la chasse. Doté d'un budget de 2,3 M€, il s'inscrit dans la continuité du plan 2022 de lutte contre la PPA et prévoit une vingtaine d'actions servant cinq objectifs :

– améliorer la coopération transfrontalière, notamment avec l'Italie, afin de contenir le virus en dehors du territoire national ;

- assurer un suivi sanitaire des populations de sangliers ;
- améliorer le niveau de biosécurité des élevages porcins ;
- accompagner la filière pour l'aider à adopter les bonnes pratiques en cas de crise ;
- anticiper les conséquences économiques sur les marchés (nationaux et internationaux) en cas d'apparition de la maladie.

[Ministère de l'Agriculture, Communiqué de presse du 19 décembre 2023](#)

© 2024 Les Echos Publishing